

## Conditions d'utilisation de MinitelWeb

### Préambule :

MinitelWeb utilise l'accès i-minitel. Cet accès a été mis en place afin de faire bénéficier les utilisateurs des services Minitel des avantages de la micro-informatique : simplicité d'accès, confort d'utilisation, rapidité d'affichage - accès en haut débit (ADSL) ou bas débit (modem 56 K ou Numéris) - tout en conservant les acquis du Minitel classique en matière de qualité de service, de sécurité (pas de virus), et de déontologie.

Les présentes Conditions d'utilisation de MinitelWeb font partie intégrante des Conditions Générales Télétel. L'éditeur les accepte lors de la commande du Pack MinitelWeb contenant le script d'intégration.

En cas de non respect par l'éditeur des présentes Conditions d'utilisation de MinitelWeb, France Télécom se réserve le droit de lui retirer l'accès MinitelWeb à tout moment et sans préavis.

### Article 1- Nature des services consultés

L'accès i-minitel a été conçu **pour acheminer du trafic de type Minitel**, c'est à dire consultable à partir d'un Minitel ou d'un terminal conforme aux Spécifications Techniques d'Utilisation du Minitel.

En particulier, il n'est pas adapté aux services à présentation micro transportant un flux important de données, pour transmettre par exemple des images non videotex. Pour ces services, il existe la solution Kiosque Micro sur Global Extranet.

L'accès i-minitel utilisé par Minitelweb ne change en rien la nature des services consultés, lesquels sont de type Minitel. En conséquence, toutes les règles applicables aux services Minitel (ergonomie, déontologie, responsabilité du FS) continuent à s'appliquer de la même façon quel que soit l'accès utilisé : classique ou i-minitel.

### Article 2- Information des utilisateurs du prix de consultation du service Minitel

Pour une information claire des utilisateurs avant la connexion au service, l'éditeur de service s'engage à mentionner clairement sur son site Web, au niveau du lien créé vers son service Minitel, les mentions légales suivantes :

- la dénomination du service Minitel,
- le prix de consultation à la minute,
- la raison sociale et les coordonnées de l'éditeur.

### **Article 3- Limitation du débit autorisé sur l'accès i-minitel**

Afin de préserver la qualité de service et le respect de la déontologie dans la consultation des services Minitel, le débit moyen autorisé sur une journée pour un code de service est fixé à 8 Koctets/minute (le débit moyen des Minitel sur le réseau Télétel est de 3,6 Koctets/mn).

De plus, l'écart maximum de débit entre les communications à plus haut débit (le débit moyen des 5% les plus hautes) et celles à plus bas débit (le débit moyen des 5% les plus basses) est limité à 3 Koctets/mn. Cette limitation permet d'assurer la consultation des services Minitel (en général à partir d'un micro équipé d'un émulateur compatible i-minitel) dans des conditions optimales.